

Séance du 29 juin 2023	
Nombre de membres en exercice: 9	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 5	Sont présents: Guy TAECK, Michèle SOHET, Laurent GARBE, Hervé SMETS, Jean Jacques CAPRON
Votants: 7	Représentés: Gael PERISSET par Jean Jacques CAPRON, Pierre CAFFIER par Guy TAECK
	Excuses:
	Absents: Yann BETHOUART, Hubert DEMORTAIN
	Secrétaire de séance: Michèle SOHET

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 16 AVRIL 2023

- 1- Délibération : CCPM : groupement de voirie : ajout de 2 nouvelles communes
 - 2- Délibération : Indemnités stagiaire espaces verts
- Infos diverses

Adoption du PV du 16 avril 2023:

Observations de Madame SOHET: Concernant les travaux d'électrification de la chapelle du Hamelet, elle précise que le devis a bien été demandé à l'entreprise Tempelec qui lui a confirmé s'être rapproché de la mairie. Quand à la sécurisation par vidéosurveillance, le sujet a été abordé au conseil du 22 juin 2022 avec la proposition, votée à l'unanimité, de l'équiper de 2 caméras; les travaux d'électricité devant être faits dans la foulée.

Mr le Maire indique qu'il est très difficile de trouver des entreprises. Le sujet sera revu dans sa globalité.

Objet: CCPM , groupement de voirie : ajout de 2 nouvelles communes - DE 2023_015

1- Délibération : CCPM : groupement de voirie : ajout de 2 nouvelles communes

Finances – Marchés Publics - Approbation des demandes d'entrée au groupement de commandes
– Travaux de voirie, travaux neufs et travaux d'entretien

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération du 17 décembre 2020 de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre portant création d'un groupement de commandes relatifs à des travaux de voirie, travaux neufs et travaux d'entretien,

Vu les articles 7 et 9 de la convention constitutive du Groupement prévoyant que les demandes d'entrée ou de sortie du groupement peuvent intervenir pendant la durée de ce groupement illimité dans le temps uniquement lors des reconductions annuelles ou renouvellement des

marchés/accords-cadres, par voie d'avenant, et approuvées par l'ensemble des membres du groupement,

Vu la délibération 2022-0058 du 24 mai 2022 autorisant l'avenant n°1 à la convention constitutive et l'entrée de 9 communes au groupement de commandes pour travaux de voirie,

Vu la délibération du 10 mai 2023 autorisant l'avenant n°2 à la convention constitutive et l'entrée de 2 communes au groupement de commandes pour travaux de voirie,

Considérant les nouvelles demandes d'entrée au groupement des communes de Noyelles sur Mer et Millencourt en Ponthieu à l'occasion de la seconde reconduction du marché à partir du 6 juillet 2023, et sous réserve des délibérations des communes déjà membres les autorisant à entrer au groupement,

Le Maire expose au conseil municipal :

Au regard du contexte précédemment exposé, deux nouvelles communes ci-dessous ont fait une demande d'entrée au groupement de voirie :

- La Commune de Noyelles sur Mer représentée par son maire Martial BALSAMO
- La Commune de Millencourt en Ponthieu représentée par son maire Gérard GALLET

Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver les demandes d'entrée du groupement de commandes de voirie pour les communes énoncées ci-dessus à compter du 6 juillet 2023, date de reconduction du marché
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 en annexe de la présente à la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie approuvant les demandes d'entrée au groupement des communes énoncées ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE :

- d'approuver les demandes d'entrée du groupement de commandes de voirie pour les communes énoncées ci-dessus à compter du 6 juillet 2023, date de reconduction du marché
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 en annexe de la présente à la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie approuvant les demandes d'entrée au groupement des communes énoncées ci-dessus

Vote :

POUR : 7 ABSTENTION 0 CONTRE 0

Objet: Indemnités stagiaire espaces verts - DE 2023_016

Depuis Février 2022 un jeune stagiaire de la Maison familiale rurale d'Yzengremer (formation en alternance et apprentissage aux métiers du paysage et de l'horticulture) a rejoint l'équipe des employés municipaux pour un stage de 12 semaines.

Compte tenu de son investissement et la qualité de son travail il est proposé de le faire bénéficier d'une gratification.

Les élus proposent que la mairie contacte l'école pour transformer, si possible, le stage qui devrait se prolonger à la prochaine rentrée, en contrat d'apprentissage plus intéressant pour lui. (cotisations pour la retraite)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ACCEPTE le principe de donner une gratification à ce stagiaire Monsieur Couplet et DECIDE de lui donner la somme de 500 € (Cinq Cent euros)

Vote :

POUR : 7

ABSTENTION 0

CONTRE 0

INFOS :

2eme phase PAPI à venir. Participation financière des communes.

La commission permanente du Conseil départemental nous a accordé une subvention de 6700 € pour la passerelle.

Une randonnée cycliste traversera le village le samedi 16 septembre (1500 à 2000 cyclistes)

La séance se termine à 20h05



A handwritten signature in black ink, which appears to read "H. Sohet".